

COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal
Séance du 9 decembre 2016 à 20H30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121- 25 du
Code des Collectivités Territoriales.

Présents : Pierre-Louis PUYGRENIER, Pierre DAVID, Muriel DESMOULINS, Philippe ECREPONT, Michel DESMOULINS, DAUVERGNE Pascal, Estelle MATHEY, Murielle BIDEAU.

Absents excusés : Sylvette BAUDUFFE, Bernard COURIVAUD

BURGUET Michel – Donne pouvoir à Pascal DAUVERGNE

Muriel DESMOULINS a été désignée secrétaire de séance.

❖ PRISE DE DECISION RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES DANS LE CADRE DU MARCHÉ DES ASSURANCES DE LA COMMUNE (INTERVENTION D'ALEXANDRA GOURDON)

Monsieur le Maire présente au conseil Mme Alexandra GOURDON qui c'est occuper d'étudier les 4 lots d'assurances de la commune.

Il y donc eu une consultation des 4 lots qui sont :

- Lot n° 1 : Dommages aux biens et Responsabilités
- Lot n° 2 : Flotte automobile
- Lot n° 3 : Protection juridique et défense pénale
- Lot n° 4 : Risques statutaires

Les marchés de ses assurances peuvent durer 4 ans, c'est à dire 1 an renouvelable 3 fois.

Pour le lot n° 1 :

- SMACL : 1^{er} = 1285,04 euros
- GROUPAMA : 2^e = 1634,30 euros

Pour le lot n°2

- SMACL : 1^{er} = 975,89 euros
- GROUPAMA : 2^e = 1289,30 euros

Pour le lot n°3

- SMACL : 1^{er} = 210,53 euros
- CFDP : 2^e = 1402,75 euros

Pour le lot n°4

- GROUPAMA : 1^{er} = 5,56 %
- SMACL : 2^e = 6,56 %
- PREPAVIE : 3^e = 5,67 %

Il est retenu par le conseil que la SMACL est le mieux disant pour :

Lot n° 1 : 1176,17 Euros (sans franchise sur dômes aux biens).

Lot n° 2 : 900,79 Euros (base sur 5 000 et non sur 15 000).

Lot n° 3 : 210,53 Euros

Il est retenu par le conseil que GROUPAMA est le mieux disant pour :

Lot n° 4 : 5,56 % - 2 641,56 Euros

Le gain pour ses assurances par rapport aux assurances actuelles est de :

2 000 Euros en moins par an donc 8 000 Euros sur 4 ans.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces nouvelles assurances.

La séance est levée à 23 h